

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 20 novembre 2015 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 127 ;
Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;
Vu la proposition du ministère de la culture et de la communication en date du 22 juin 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition de la ministre de la culture et de la communication, sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics :

- M. Benkimoun (Fabrice), sous-directeur des affaires juridiques.
- Mme Gadrey (Isabelle), sous-directeur des affaires immobilières et générales.
- M. Golebiewski (Philippe), sous-directeur adjoint aux systèmes d'information.
- M. Brossard (Christian), chef du bureau de la politique immobilière.
- Mme Barrois (Marion), chargé de mission pour la commande publique.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA